



Compte-rendu du Comité consultatif de Villette, 7 janvier 2022

Présents : Hervé Chenu, Muriel Chenal.

Et les membres du comité : Gisèle Martin, Sylvie Maneint, Aurélia Albriet, Stéphane Simon Chautemps, Dominique Laurent.

Pour l'aménagement de la salle des fêtes : Nathalie Chabert (agent d'entretien communal)

Excusée : Laëtitia Rigonnet, Stéphane Argenton, Dominique Vial.

1 - Des habitants du sommet du village étaient conviés afin d'examiner avec eux l'aménagement de la route impériale. Il est décidé que :

- . un ralentisseur sera installé à l'entrée haute de l'agglomération route Impériale
- . un plateau sera installé au carrefour place du Four.

2 - Une demande de miroir a été faite à l'intersection entre la route impériale et le chemin de la Glière. Cela ne sera pas autorisé, car ce type de dispositif est une fausse sécurité dans un carrefour pour les raisons suivantes : en hiver il est givré, et le reste de l'année, l'appréciation de la distance par les automobilistes n'est pas correcte.

3 - Lors des bouchons du samedi, il est demandé de mettre le panneau indiquant la route nationale à emprunter obligatoirement à l'entrée du village.

4 - Les 2 panneaux « Villette » à l'entrée du village (au carrefour Bérard) sont en mauvais état. Leur entretien incombe à la DIR RN 90. Une demande leur a été faite : une réponse de leur part nous indique qu'ils devraient être changés en 2022.

5 - Arrêt de l'éclairage public la nuit entre minuit et 4 h : en général, c'est bien apprécié et cela représente une économie de 20 000 € annuelle sur l'ensemble de la commune.

6 - Il est demandé de revoir les éclairages de Noël dans le village : seul un sapin est posé devant la mairie. Les habitants apprécieraient des motifs lumineux dans la montée de la Piaz par exemple.

Hervé Chenu explique : « A un moment donné, il a été décidé de faire des économies sur les illuminations, et il a été arrêté ce qui suit :

- . dans chaque village, il y aura uniquement un sapin et des guirlandes ;
- . à Aime, illumination uniquement Avenue de Tarentaise (passage des vacanciers) et rue

piétonne ;

. à Longefoy, illumination de la traversée car accès à Montalbert, site touristique. »

7 - Dans le cadre du P.P.I. (Plan Pluriannuel d'Investissement) la somme de 100 000 € est prévue pour l'aménagement de la salle des Fêtes, probablement fin 2022. Les personnes présentes visitent afin de mieux imaginer les travaux futurs. Les cloisons entre la salle et le « bureau du Maire » et la cuisine actuelle vont être abattues, et une grande cuisine équipée (grands frigos, lave-vaisselle professionnel, nombreux rangements, évier 2 bacs avec douchette, four) sera créée. Les sanitaires vont être modifiés, remplacement des rideaux.

8 - Aménagement prévu de la forêt : ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre du Plan Espace Valléen et il pourrait voir le jour en 2023, sur une estimation de 110 000 €.

9 - La réfection des garde-corps du vieux pont enjambant l'Isère est envisageable.

10 - L'idée de réaliser des jardins partagés éducatif dans le village pourras être étudié avec des personnes volontaires qui se sont manifestées.

TRAVAUX 2022 :

1 – Garde-corps du cimetière à terminer et à prolonger côté sud (route).

2 – La traversée de la RN 90 budgété en 2021 reste à réaliser (face à la menuiserie Bérard) : nous sommes en attente du **projet d'éclairage** demandé par la DIR (service des routes nationale) et aussi la validation par ce service.

3 - Entretien de la route entre Villette et Charves : chaque année des travaux seront réalisés par tranche.

4 - La réfection du petit parking situé au croisement de la rue de la fruitière et du chemin de la Carrière va être réalisé.

5 - Le parking public en contrebas de la maison de Mr et Mme J. F. Niemaz et son accès vont être enrobés.

6 - Plateau place du four, ralentisseur entée haute route impérial, garde-corps du cimetière 2è partie, balisage des chemins, entretien courant réalisé chaque année : ces travaux seront demandés au budget 2022 et seront inscrit et validés suivant les montants disponibles.

Questions et informations diverses :

1 - Pas de nouvelle de l'avancée du dernier permis de construire modifié du « Château Ste Anne ».

2 - Une via-ferrata est envisagée sur le torrent qui sépare Villette et Tessens, au lieudit « le Breuil ».